

### 2.1.2. ANTIVOL

Antivol de direction : Système destiné à empêcher l'emploi non autorisé du véhicule en assurant le verrouillage positif de la direction et/ou de la transmission.

#### SR/V/P15 - 5.2. Prescriptions particulières

5.2.2 - Antivol de direction : le contrôle du bon fonctionnement de ce dispositif n'est pas effectué systématiquement, il est réalisé en cas de suspicion ou de dysfonctionnement (blocage de la direction par exemple) constaté pendant le contrôle des organes de direction.

#### 2.1.2.1. ETAT

##### 2.1.2.1.1. **Détérioration notable** | S |

Dispositif se verrouillant de manière intempestive.

##### 2.1.2.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration autre que celle précisé au point de contrôle 2.1.2.1.1.

